

**ARRÊTÉ RECTORAL DU 22 MAI 2026 COMPLETANT L'ARRÊTÉ DU 13 AVRIL 2026 PORTANT
NOMINATION DU JURY D'ÉVALUATION DU CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (C.P.L.D.S.)**

SESSION 2026

La rectrice

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté rectoral du 13 avril 2026 portant nomination du jury d'évaluation du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 13 avril 2026 précité est complété comme suit :

MEMBRES DU JURY :

Madame RESTOY Annabelle, doyenne du collège des IA-IPR.

Article 2 : Madame la cheffe de division des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Signé

Virginie DUPONT